



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/421

Lyon 2e - Zone d'Aménagement Concerté Confluence Phase 1 - Autorisation de signature d'une convention de participation de l'opération d'aménagement au financement de l'extension du groupe scolaire Alix

Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRÉRY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/421 - LYON 2E - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
CONFLUENCE PHASE 1 - AUTORISATION DE
SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION
DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT AU FINANCEMENT
DE L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE ALIX
(DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

1.1 La concession Lyon Confluence 1 Côté Saône :

Par délibérations en date du 25 octobre 1999 et du 6 septembre 2010, et conformément à l'article R 311-6 2° alinéa du code de l'urbanisme, la Communauté urbaine de Lyon a concédé à la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence la réalisation de l'opération d'aménagement dite « Lyon Confluence phase 1 côté Saône » sur un périmètre d'environ 66 ha.

Le programme prévisionnel est de 381 000 m² de surface de plancher (SP) hors équipements publics dont :

- 144 000 m² de logements, soit environ 1 800 logements (dont 20 % de logements sociaux et 15 % de logements intermédiaires) ;
- 138 000 m² d'activités tertiaires ;
- 99 000 m² de commerces.

Les équipements publics représentent 30 000 m² de SP.

Cette opération d'aménagement prévoit la réalisation d'un certain nombre d'équipements publics dont certains seront gérés par la Ville de Lyon.

1.2 Les Programmes des équipements publics précédents :

Le Conseil municipal du 17 mars 2003 a approuvé la partie du programme des équipements publics (PEP) prévisionnel relevant de la compétence de la Ville de Lyon dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence. Le conseil de la Communauté urbaine de Lyon a approuvé définitivement le dossier de réalisation de cette opération lors de sa séance du 23 février 2004. Le projet de PEP a été également approuvé lors de cette même séance.

Le PEP a été modifié :

- une première fois par une délibération du Conseil municipal en date du 11 octobre 2004 et du Conseil de communauté en date du 18 octobre 2004 ;
- une deuxième fois par une délibération du Conseil municipal en date du 18 septembre 2006 et du Conseil de communauté en date du 10 octobre 2006 ;
- de nouveau par une délibération du Conseil municipal en date du 19 septembre 2011 et du Conseil de communauté en date du 17 octobre 2011 afin d'une part de

réajuster la partie relative à la ZAC Phase 1 et d'autre part de prendre en compte le projet Rives de Saône ;

- sur sa partie relative au projet Rives de Saône, par une délibération du Conseil municipal du 8 avril 2013 et du Conseil de communauté du 18 avril 2013.

Il est noté que la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le 18 novembre 2013 une modification du PEP ne concernant pas les équipements de la Ville de Lyon. Cette 5^{ème} modification n'a donc pas été délibérée par le Conseil municipal.

Enfin, le Conseil municipal de Lyon, par une délibération en date du 23 octobre 2017 et la Métropole de Lyon, par une délibération en date du 11 septembre 2017, ont approuvé une modification relative à la création d'un local associatif d'une surface d'environ 200 m² constitué de 6 salles et d'une salle de réunion situé au rez-de-chaussée de l'îlot G, place Renée DUFOUR.

2. Financement par l'opération d'aménagement des travaux d'extension du groupe scolaire Alix

Le programme des équipements publics de la ZAC prévoit le financement par l'opération d'aménagement de travaux d'équipements primaires d'infrastructure dont ceux relatifs à l'extension du groupe scolaire Alix pour un montant de 700 000 €net de taxes.

En effet ces travaux répondent aux besoins générés par l'installation de nouveaux habitants dans le quartier.

Le financement de ces équipements par l'opération d'aménagement, se fera, dans le cadre de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme, au moyen d'une convention conclue entre la SPL Lyon Confluence et la Ville de Lyon jointe à la présente délibération.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 300-5, L. 311-4, R. 311-6 et R. 311-7 ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2003/2323 du 17 mars 2003, 2004/4315 du 11 octobre 2004, 2006/6965 du 18 septembre 2006, n° 2011/3743 du 19 septembre 2011, 2013/5353 du 8 avril 2013 et n° 2017/3362 du 23 octobre 2017 ;

Vu les délibérations des conseils de communauté et métropolitain n° 1999/4638 du 25 octobre 1999, n° 2003/0946 du 21 janvier 2003, n° 2003/1110 du 7 avril 2003, n° 2004/1678 du 23 février 2004, n° 2004/2185 du 18 octobre 2004, n° 2006/3640 du 10 octobre 2006, n° 2011/2542 du 17 octobre 2011, n°2013/3903 du 18 avril 2013, n° 2013/4288 du 18 novembre 2013 et n° 2017/2026 du 11 septembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

DELIBERE

- 1- La convention de participation financière de la SPL Lyon Confluence aux travaux d'extension du groupe scolaire Alix annexée à la présente délibération est approuvée.
- 2- Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.
- 3- Les recettes correspondant à la participation de l'aménageur seront imputées sur l'exercice 2021 sur les chapitres, nature et fonction adéquats en nomenclature M57.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET